

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

---

CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2078)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL37

présenté par  
M. Gouffier-Cha, rapporteur

-----

### ARTICLE 1ER A

À la première phrase de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« d'un parti ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.